

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. :
T. 02/600 49 62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Karim Majoros
Conseiller communal
Rue du Chien Vert 8/A
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 21/02/2019

Objet: votre question écrite du 10 janvier 2019, relative au réaménagement de la rue de l'Avenir.

Monsieur le Conseiller communal,

Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre question écrite du 10 janvier 2019, au sujet du réaménagement de la rue de l'Avenir.

En réponse à votre première question, nous vous confirmons que la Commune n'a pas changé d'avis. Les remarques et la décision du collège communal concernant le sens CANAL/PARVIS ont bien été actées dans le permis d'urbanisme. Malgré cela, les conclusions du permis d'urbanisme régional confirment le sens PARVIS/CANAL, car il est plus conforme au Plan Communal de Mobilité (PCM1). Il y a donc une contradiction qui sera communiquée à la Région. Le sens de circulation reste néanmoins une prérogative communale. La Région nous a indiqué n'avoir aucun souci avec le sens de circulation que nous souhaitons adopter.

Les informations qui sont en ligne concernent les mesures particulières de publicité, c'est-à-dire les affiches d'enquêtes publiques et les avis de Commission de concertation. Nous n'avons pas de rubrique pour les informations sur les permis délivrés. Au niveau régional, il existe une cartographie avec les permis et refus délivrés, mais les plans ne sont pas joints : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>

En ce qui concerne la phase 2, elle suivra la phase 1 dans le courant du mois de mars et se terminera au mois de juin (une réunion avec la Région et l'entrepreneur est prévue prochainement. Nous demanderons le plan de la phase 2).

En ce qui concerne la signalisation, elle est mise en place et permet de guider les riverains vers le centre historique et d'en sortir.

En ce qui concerne les piétons, le chantier se déroule par sous-phases, c'est-à-dire que Bruxelles Mobilité nous laissera un trottoir de libre pour la circulation piétonne, PMR, cyclistes et accès local à la population.

Le service des Classes moyennes permet aux maraîchers de s'installer en toute sécurité et les redirige dans un périmètre où le chantier ne les gêne pas.

Il faut rappeler également que c'est un chantier qui va mobiliser des machines lourdes et que forcément, ce sera pénalisant pour les riverains. L'impact positif se verra après le chantier, lorsque la rue sera réaménagée.

La phase 2 se fera dans la foulée, une fois que la phase 1 sera terminée. Un avis « toute boîte » sera envoyé aux riverains pour les prévenir.

Les mesures concrètes prises par la Commune et la Police pendant les travaux, seront abordées en cours de chantier, dans une prochaine réunion « collaboration Police ».

Par ailleurs, deux anciennes demandes avaient été adressées par email par le Comité des habitants de la rue du Chien Vert au collège, en novembre 2010 et en juin 2011. Ce même Comité a demandé à l'époque l'application stricte du Plan Communal de Mobilité (PCM) concernant la rue de l'Avenir. Or, le PCM prévoyait un sens Parvis/Canal. Cet argument est d'ailleurs repris dans le PU de la Région. Le Comité avait adressé à l'époque au collège un projet intitulé « rue de l'Avenir : Tout est possible ». Le 2^{ème} feuillet reprenait aussi un dessin avec un sens Parvis/Canal.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance, *adjoint,*
La Secrétaire Communal,



Jacques DE WINNE.
Gilbert HILDGEN

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

Envoyé : jeudi 10 janvier 2019 22:38

Monsieur le Secrétaire communal,
Madame la Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

J'ai le plaisir de vous adresser la question écrite suivante:

Les riverains des rues du Chien vert, du Parvis Saint-Jean Baptiste et des rues avoisinantes ont reçu ce mardi 8 janvier 2019 une circulaire de Bruxelles Mobilité indiquant le début des travaux de la rue de l'avenir dès le 14 janvier.

Ce projet né de la volonté d'habitant.e.s en 2010, a été soutenu par le Secrétaire d'Etat à la Mobilité (De Lille) et a fait l'objet d'une démarche participative visant à apaiser le quartier, par la réalisation d'un espace public convivial, la limitation de la circulation automobile de transit, la verdurisation... Il doit permettre d'améliorer la qualité de vie dans un quartier dense au point d'être parfois étouffant.

Un trop long - mais très beau - plan a été modifié, suivant la volonté d'un large public citoyen, par la Commission de concertation urbanisme et le Collège échevinal en 2016.

L'option communale finale était un sens unique du canal vers le Parvis, de manière à éviter le transit par la rue du chien vert, avec également une volonté d'éviter le report de trafic vers les autres rues proches.

Il revenait au Fonctionnaire délégué régional de délivrer le permis (références: <https://urbanisme.irisnet.be/permis/public?id=661881><https://urbanisme.irisnet.be/permis/public?id=661881>). Ce qu'il a fait en 2017.

En ce début 2019, quelques semaines avant l'expiration de celui-ci, les riverains découvrent un avis de Bruxelles Mobilité, confirmé par des courriels de réponses aux habitant.e.s dépité.e.s. Cet avis et ces écrits mentionnent noir sur blanc, tant en français qu'en néerlandais, que le sens de circulation sera du Parvis vers le Canal. Ceci est contraire à la volonté des habitants relayée par le Collège communal de la mandature 2012-2018.

Mes questions:

1. La Commune a-t-elle changé d'avis à propos du sens de circulation ?

Si oui, pourquoi ?

Si non, quelles sont les démarches concrètes qu'il a entrepris pour éviter que Bruxelles mobilité et son ministre de tutelle (Smet) méprise l'avis des citoyen.ne.s de manière si flagrante ?

Dans un objectif de transparence, la Commune peut-elle publier sur son site le permis régional finalement délivré, ainsi que le dossier et les plans d'exécution des travaux ?

2. Durant le chantier, quelle signalisation et quel plan de communication sont-ils prévus pour éviter un chaos de circulation dans le centre historique ? Quelle attention aux piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes ? Quelles mesures sont prises par la Commune pour limiter les nuisances aux riverains et aux commerçants, en ce compris les maraîchers ?

3. Quelles sont les phases du chantier ? La première phase semble s'arrêter en mars. Quand aura lieu la suivante, sur le tronçon entre la rue Darimon et le Quai des Charbonnages ?

4. Une fois les travaux réalisés, quelles seront les mesures concrètes prises par la Commune et sa police pour éviter l'arrêt et le stationnement illégal dans cet espace partagé similaire à celui de la Place communale, en ce compris les jours de marchés (camions) ?

Je vous remercie pour vos réponses précises, complètes et rapides et vous souhaite une excellente journée,

Karim Majoros, conseiller communal Ecolo Samen

